L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

Bureaux—No. 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS.
MARDI MATIN, 23 NOVEMBRE.

FEUILLETON.

LA POIRE D'ANGOISSE.

PAR WILLIAM COBB.

XXIX—Suite.

Injure tout amicale, d'ailleurs.

Pour couper au court, disons qu'une heure après M. Lecarpentier était absolument sauvé, et, dans son état normal, confirmait le renseignement donné dans l'état de demi-résurrection.

—Eh bien, dit Desmare au docteur quand ils sortirent, se dirigeant vers l'hôtel, me reprocherez-vous encore de vous avoir arraché aux délices de votre lit?

—Ne me parlez pas! s'écria le docteur. Vous êtes trop fort pour moi!....oui, pour moi, médecin, qui ne songeais qu'à sauver ce brave homme, tandis que vous....

—Moi, je songeais à sauver nos amis de là-bas!.... chacun son rôle. Ce vieillard n'eût-il prononcé que ce mot-là—Mantes—il nous rendait encore service *in extremis*... et cela lui aurait été compté dans un monde meilleur.

XXX

Donc, il existait justement, à quelques lieues de Saint-Germain, une ville qui portait dans ses armes le gui de chêne. C'était un succès, tout au moins une présomption de réussite inespérée.

Le lendemain matin, Desmare et le docteur partaient pour Mantes-la-Jolie, fort préoccupés et n'échangeant pas une parole. Ils sentaient en effet, que le moment décisif était arrivé.

Il y avait quelque chance maintenant de découvrir l'assassin de Berserot; mais quel serait cet assassin? Dumas gardait en lui-même, depuis longtemps déjà, toute une série d'hypothèses que le moindre incident pouvait réduire à néant, et qui pivotait autour de cette question:

Qui pouvait avoir en sa possession le couteau de chasse de Lucien de Pretz?

Le plus curieux, c'est que le marquis paraissait ne s'être point préoccupé outre mesure de cette circonstance. Il avait donné une explication banale, probablement mensongère. Mais, en somme, il n'avait pas semblé réellement inquiet. De deux choses l'une, ou il savait qui était en possession de ce couteau, ou, en tous cas, il était convaincu que cet homme ne pouvait venir se jeter à la traverse de ses projets.

Arrivés à Mantes, les deux amis recommencèrent leurs pérégrinations. Elles ne furent pas de longue durée, car, à la seconde boutique de chapellerie, le docteur aperçut au-dessus un écusson portant la bienheureuse branche de gui.

Le cœur de Desmare battit violemment quand il mit la main sur le bouton de cuivre de la porte.

Le chapelier vint au devant d'eux avec son plus aimable sourire.

—Ces messieurs désirent......

—Monsieur, dit Desmare, je désirerais un bonnet pareil à celui-ci qui, je le crois, vient de chez vous.

Et bravement il mit sous les yeux du fabricant la coiffure trouvée au Bré.

—Très bien, monsieur, dit l'homme. Mais je n'en tiens pas ordinairement, et il me faudra vous la faire sur commande.

—Prenez-moi donc mesure, fit Desmare en lui livrant sa tête.

Puis, après un moment d'hésitation:

—Est-ce que vous en avez déjà vendu plusieurs dans le pays?

—Non, c'est la seule, et encore l'ai-je faite sur modèle pour votre pauvre ami....

Naturellement le chapelier supposait que la coiffure avait été cédée à Desmare par son possesseur, c'est-à-dire par un ami. Le reporter était embarrassé. Il devenait très difficile de demander à qui appartenait le dit bonnet. Par bonheur, le chapelier était bavard.

—Et comment va-t-il ce pauvre M. George? demanda-t-il.

—Hum! hum! fit Desmare qui tenait avant tout à ne pas se compromettre.

—Ah! c'est une bien terrible maladie!

—C'est désolant! accentua Desmare. N'est-ce pas, docteur?

Martin comprit qu'il lui fallait arriver à la rescousse.

—Oh! avec des soins......

—Monsieur est médecin? dit le chapelier.

Et sur un signe affirmatif de Martin:

—Ah! je comprends.... c'est à la Maison de santé que vous avez vu le bonnet de M. Georges.

Desmare était pâle. La maison de santé!.... est-ce que réellement l'homme qu'ils cherchaient était un fou!.......

—Ce pauvre homme! hasarda-t-il. Après si longtemps...... presque point de soulagement.

—Deux ans, monsieur, deux grandes années!.... Tenez; je l'ai vu arriver ici. Vraiment, c'était une pitié!...... un joli garçon, distingué. Ah! la folie est une terrible maladie!......

Le docteur toussa violemment. Desmare fit un mouvement si violent qu'il renversa plusieurs chapeaux de soie qui roulèrent dans la poussière. Il se baissa moins pour les ramasser que pour cacher son émotion.

—Ne vous donnez pas la peine, dit le chapelier. Là, voilà qui est fait! Quand désirez-vous ce bonnet écossais?

Desmare faillit répondre qu'il lui importait peu. Mais se ravisant:

—Le plus tôt possible, je ne fais que passer ici.

—Vous l'aurez demain matin. Où devrai-je l'envoyer?

—A la maison de santé.

—Fort bien. Permettez-moi d'inscrire votre nom.

Il ouvrit un registre et écrivit:

—Desmare, chez le docteur Avril.... douze francs.

—Voici l'argent, fit Desmare. Maintenant, soyez donc assez bon, je vous prie, pour nous indiquer le chemin pour retourner chez notre ami Avril, nous connaissons peu le pays, et je ne serais pas sûr de retrouver ma route.

—Parfaitement.

Le chapelier sortit sur le pas de sa porte.

—Vous voyez là bas.... une tour très haute.... c'est Saint-Maclou. Marchez droit dans cette direction, avant d'arriver à la tour, vous trouverez une route, c'est là qu'est la maison de santé.

—Mille remerciements.

Et Desmare, saisissant le bras du docteur, l'entraîna dans la direction indiquée.

Non! Galilée quand il inventa la pendule; Jansen, le microscope; Harvey, le télescope; Papin, la vapeur; Margraff, le sucre de betterave; Chappe, le télégraphe.... non! aucun de ces chercheurs n'éprouva un mouvement de joie, d'orgueil, de ravissement pareil à celui qui, à l'heure présente, remplissait le cœur et la tête de Desmare.

Ah! si le chapelier n'eût pas été à quelques mètres, suivant de l'œil ses clients qui s'éloignaient, le reporter eût esquissé,—*proh pudor!*—les pas les plus orageux. Le docteur trottinait de ses petites jambes et ne se plaignait plus qu'on allât trop vite.

Quand ils eurent tourné le premier coin de rue, ils s'arrêtèrent brusquement. Avant d'aller plus loin, il fallait régler un plan de conduite. Desmare avisa un petit café, et s'y installa avec le docteur.

Puis, quand ils furent assis, Desmare saisit Martin par la tête et l'embrassa. Il fallait une explosion. Le reporter se sentait soulagé.

—Ah! çà, dit-il, comment allons-nous manœuvrer maintenant? Et sous quel prétexte nous présenterons-nous chez le docteur Avril?

Le docteur réfléchit un instant:

—Si vous m'en croyez, répondit-il, le mieux est de prendre conseil des circonstances. Jusqu'ici le hasard nous est favorable.

—Oh! le hasard! interrompit Desmare un peu vexé.

—Admettons que ce soit votre habileté qui ait tout fait; toujours est-il que si cet excellent chapelier n'avait pas mis un blason dans sa casquette.... mais peu importe. En l'occurrence, sur quoi reposent vos hésitations?

—Au fond, je n'en sais rien. Vous m'accorderez bien qu'il vaut mieux réfléchir avant d'agir, alors même que ces réflexions ont un résultat négatif. On y gagne de savoir, comme les anciens, qu'on ne sait rien.... Enfin, votre avis est de ne pas user de diplomatie et d'aller franchement au but?

—Allons du moins chez mon confrère, nous aviserons après.

—Soit.

Un quart d'heure après, les deux amis sonnaient à la grille de la maison Avril.

On lisait sur un vaste écriteau de bois noir ces mots prétentieux:

"Athénée thérapeutique, dirigé par le docteur L.-B. Avril, de la Faculté de Paris."

La porte s'ouvrit, et sur leur requête, un domestique les conduisit au bâtiment principal dans lequel se trouvaient les appartements et le cabinet du docteur.

On les introduisit dans une vaste pièce meublée chêne et drap vert, avec bibliothèque et bustes professionnels, simple, mais confortable, puis on les laissa seuls.

—Avez-vous remarqué, dit le docteur, comme ce domestique m'examinait?

—C'est votre cravate blanche qui le frappait de respect.

—Hum! il sait pourtant ce qu'est un médecin, j'e suppose.

Un quart d'heure s'écoula.

Desmare bouillait d'impatience. Si près d'atteindre le but, un incident imprévu allait-il les faire échouer?

Enfin la porte s'ouvrit et le docteur Avril parut.

C'était un gros homme, rond de tête, rond de buste, rond de tout, avec une bonne figure rougeaude, des joues encadrant un nez à peine visible et des yeux ronds comme le reste.

Il portait ses lunettes sur le front, sans doute pour que son cerveau y vît plus clair.

Les deux amis s'étaient levés. Le docteur Avril s'inclina vivement, les invita du geste à se rasseoir, puis tombant lui-même sur un fauteuil, laissa échapper ces mots étranges:

—Cela devait être! Je vous attendais!

Desmare et Martin se regardèrent.

—Vous nous attendiez, monsieur? hasarda Desmare.

—Oh! que voulez-vous, je sais bien qu'il m'incombe une responsabilité malheureusement trop grave.

Cette fois, Desmare se contenta de baisser la tête, laissant à son interlocuteur le soin d'interpréter ce geste à sa guise.

—Et cependant, continua le gros docteur qui décidément avait beaucoup de reproches à s'adresser, toutes les précautions étaient prises; mais un moment d'inattention, un hasard malheureux, et le mal est fait.

—Pardon, monsieur, dit Martin, auquel il ne plaisait pas de surprendre les secrets de son confrère, à qui croyez-vous parler?

—Messieurs, me serais-je exprimé de façon à vous blesser? En ce cas, je retire mes paroles!.... je les retire!

(A continuer.)

☞ Les ménagères sont étonnées de l'économie qu'elles réalisent en achetant le café grillé et moulu au grand dépôt de thé de la rue du Camp, No 5. Le débit en est si grand qu'il a fallu employer une machine à vapeur pour le moudre et réduire en poudre ainsi à toutes les demandes.

AGENTS DE L'ABEILLE.

M. JUST COMES, à Donaldsonville, pour les paroisses Ascension, St-Jacques et Assomption.

M. PH. MACHET, Marchand, à Bâton-Rouge, pour les paroisses de Ouest et Est-Bâton-Rouge, Ouest et Est Feliciana.

WILLIAM GIRARD, à Waterloo, paroisse de la Pointe-Coupée.

J. LANDREAU, Maître-de-Poste à Hermitage, pour la paroisse de la Pointe-Coupée.

H. DUPUY, Maître-de-poste à Marksville, paroisse des Avoyelles.

A. MARIDAT, à la Nouvelle-Ibérie.

M. EMONET, à Léonville, paroisse St Landry.

M. L. DUPLEIX à Natchitoches.

M. WM. L. ROCHE, député Maître-de-Poste Plaquemines, paroisse Iberville.

O. ROBERT, Franklin, paroisse Ste-Marie.

P. DAMARE, St-Martinville.

VALERY THIBODEAU, Pont-Breau.

A. DURIO, Arnaudville.

M. PETETIN, Grand-Coteau.

ADRIEN GONSOULIN, Fausse-Pointe.

F. F. BÉREAU, à la Passe-Christiane.

A. NEVEU, Vermillionville.

LAURENT CHERI, Plaquemines, (Iberville).

A. ROYER, Moreauville, (Avoyelles).

R. RICULFI, Houma (Terrebonne).

SELVAIN LEHMAN, Maître-de-Poste à Johnville (Texas).

WM. HUDSON, à Jeannerette, paroisse Ste-Marie.

EDGARD DELERY, Baie St-Louis, (Miss).

AUX MAITRES DE POSTE.

Les maîtres de poste sont autorisés à recevoir des abonnements à l'*Abeille* (édition quotidienne, $14 par an; édition hebdomadaire, $5). Nous les prévenons néanmoins que toute demande d'abonnement sera considérée comme non avenue, à moins que la lettre ne renferme en même temps le montant de l'abonnement, prélèvement fait de commission allouée aux agents et aux maîtres de poste.

EDITION HEBDOMADAIRE DE *L'ABEILLE*

Nous publions régulièrement, le samedi matin, une édition hebdomadaire renfermant toutes les matières,—littéraires, politiques et autres,—qui ont paru, pendant la semaine, dans l'*Abeille* quotidienne. Cette édition, complète sous tous les rapports, est fort utile aux personnes qui ne peuvent acheter le journal tous les jours, ou qui désirent tenir leurs amis ou correspondants européens au courant des affaires de la Louisiane. Nous la vendons sous bande dans nos bureaux à raison de 10 cts. le numéro.

Taux du port de lettres, etc. pour les Etats-Unis.

Voici les taux du port des lettres, etc. pour les Etats-Unis.

N. B.—Tout ce que transporte la malle (excepté les journaux envoyés à des abonnés d'un bureau de publication connu) doit être affranchi d'avance par des timbres.

Une lettre sur laquelle un port est payé en plein, mais sur laquelle un port additionnel peut être exigé, sera expédiée lorsqu'elle aura été déposée à un bureau de poste, mais il sera dû sur la dite lettre que le reste du port devra être perçu sur livraison. Si le port n'est point payé ou si moins qu'un port plein est payé, la lettre sera envoyée au bureau où sont déposées les lettres non réclamées. Si, par inadvertance, elle arrive à destination, elle paiera, sur livraison, le double du port. "Un port plein signifie trois cents."

Dans les grandes villes, dans les districts qui touchent à de grands centres de population et ayant deux (ou davantage) bureaux de poste à une distance de trois milles l'un de l'autre, toute lettre déposée à l'un de ces bureaux, et adressée à une localité dans les limites de livraison d'un autre de ces bureaux, laquelle lettre aura été affranchie par inadvertance par le paiement du port local seulement, pourra être expédiée, mais le reste du port devra être perçu sur livraison.

Si des articles qui doivent payer différents taux de port sont envoyés dans un seul paquet, le taux le plus élevé devra être payé sur tout le paquet, mais deux (ou davantage) différents articles devant payer le même port peuvent être envoyés dans le même paquet sur paiement de ce taux sur le paquet entier.

Les articles suivants sont exclus des malles: les liqueurs, les poisons, le verre, les matières explosives; les livres, les brochures: les tableaux et autres publications obscènes ou indécentes: toutes lettres sur enveloppes desquelles et toutes les cartes postales sur lesquelles des épithètes grossières sont écrites, imprimées ou gravées, sur lesquelles des devises déloyales sont imprimées ou gravées; tous les articles qui, par leur forme ou leur nature, sont susceptibles de détruire, défigurer ou mutiler le contenu des sacs de la malle ou toute personne employée au service de la poste.

Il n'est pas permis aux maîtres de poste de faire crédit ni de faire une livraison avant que tout le port soit payé.

Première classe.

Sur les lettres, les paquets cachetés, écritures ou écritures partielles (excepté les manuscrits de livres et les épreuves corrigées passant des auteurs aux éditeurs et excepté les lettres locales); sur tous les imprimés marqués de manière à donner des informations autres que celles données par les imprimés primitifs, (excepté la correction d'erreurs typographiques); sur toutes choses ne devant pas payer le port de lettres mais qui sont enveloppées ou attachées de telle sorte que les maîtres de poste ne peuvent les examiner sans en détruire l'enveloppe; sur tous les journaux, magazines et revues envoyés, par les éditeurs aux abonnés et renfermant quoique ce soit autre que des suppléments bona fide, des comptes ou des reçus d'abonnement; sur tous les paquets ne devant pas payer de port mais dans lesquels sont cachées des lettres, &c., qui doivent payer le port—3 cents pour chaque demi once ou fraction d'once. Le poids des paquets est limité à quatre onces.

Sur les lettres locales déposées à des bureaux où la livraison est gratuite, par des porteurs, n'est pas établie, un cent par demi once ou fraction d'once. Le poids des paquets est limité à quatre onces.

Deux me classe.

N. B.—Cette classe comprend tous les journaux, magasins et revues imprimés et émis à des époques annoncées, d'un bureau de publication connu, adressés à des abonnés réguliers.

Affranchissement.

Sec. 5. Qu'à partir du 1er janvier 1875 sur tous les journaux et publications périodiques expédiés, par la malle, d'un bureau connu ou d'une agence de nouvelles, et adressés à des abonnés réguliers ou des agents de nouvelles, le port sera comme suit: sur les journaux et les publications périodiques paraissant toutes les semaines et plus souvent, deux cents par livre et une fraction de livre: moins souvent, trois cents par livre et une fraction de livre—pourvu que rien dans la présente loi ne soit interprété de manière à changer ou amender la section 99 de la loi intitulée "loi pour reviser, consolider et amender les lois qui ont trait au département du bureau de poste", et approuvée le 8 juin 1872.

Sec. 6. Qu'à dater du 1er janvier 1875 sur réception des dits journaux et publications périodiques au bureau de poste, ils seront pesés ensemble et le port en sera payé par un timbre spécial adhérent qui sera fourni par le maître de poste-général, lequel timbre sera apposé au dit paquet ou au sac qui le contiendra, ou sur un mémorandum constatant le dit paiement, ou autrement, ainsi que décidera le maître de poste général.

Sec. 7. Que les journaux dont un exemplaire à chaque abonné résidant dans les limites du comté où le dit journal est imprimé et publié en partie ou en totalité, passeront franc de port, mais les dits journaux ne seront pas livrés au bureau de porteurs de lettres ni ne seront distribués par les porteurs, à moins de paiement de port ainsi que l'exige la loi.

Troisième Classe.

Tout ce qui appartient à la troisième classe doit être payé d'avance et en plein.

N. B.—Le paiement doit se faire, d'avance, en timbres, et le poids ne doit pas excéder celui que prescrit la loi, (c'est-à-dire, quatre livres.) Les paquets pesant plus que le poids prescrit ne passeront point par la malle.

Sur les brochures, les publications faites de temps en temps, les journaux, revues et magasins passagers; les petites affiches, les affiches, les feuilles de musique, les circulaires non cachetées, les prospectus, les manuscrits de livres et les épreuves, les cartes imprimées, les mappes, les lithographies, les impressions, les lithographies chromo, les gravures, les semences, les boutures, les bulbes, les racines—1 cent pour chaque deux onces ou fraction d'once. Le poids des paquets est limité à quatre livres.

Sur les livres—1 cent pour chaque deux onces ou fraction d'once. Le poids des paquets est limité à quatre onces.

Sur les circulaires non cachetées, les journaux passagers ou adressés à des abonnés réguliers—excepté les journaux hebdomadaires, qui peuvent être livrés aux abonnés sur paiement, d'avance, de taux trimestriels réguliers, et sur les publications périodiques dont le poids n'excède pas deux onces—quand ces journaux, etc., sont déposés à un bureau de porteurs de lettres, pour livraison par le bureau ou ses porteurs—1 cent chacun.

Sur les publications périodiques de deux livres, quand elles sont déposées à un bureau de porteurs de lettres pour livraison par le bureau ou par des porteurs: 2 cents chacun.

VAPEURS.

LA COTE DU LAC.
Pour l'hiver.

Steamer de la malle des Etats-Unis. Entre Mandeville et la Nlle-Orléans.

Pour Mandeville, Louisbourg, Madisonville et Covington,

Le beau steamer,

CAMELIA,

Transportant la malle des Etats-Unis, fin marcheur et à basse pression,

capitaine Wm. Hannover,

partira, ainsi qu'il est dit ci-dessus, le LUNDI et le JEUDI, à l'arrivée du train de dix heures du matin; le MARDI et le SAMEDI, à l'arrivée du train de 4 heures de l'après-midi. Le LUNDI et le JEUDI, il ira jusqu'au "Old Landing", sur la rivière Tchefuncta, pour Covington. RETOUR: il quittera "Old Landing" le MARDI et le VENDREDI, à 6 heures du matin; Madisonville, le LUNDI et le JEUDI matin.

Le service se fera régulièrement, à moins de mauvais temps ou de basses eaux.

Il y a un restaurant à bord du steamer.

C. M. SORIA.

23 avril 75—1an Au No 20 de la rue de l'Union.

Paquebot de la malle, pour Vicksburg.

Départs les SAMEDIS, à 5 h. P. M.

Pour Vicksburg, Davis' Bend, Natchez et tous les débarcadères intermédiaires.

Le bateau à vapeur

NATCHEZ,

T. P. Leathers, capitaine, J. F. Muse, commis.

Se raliant, à Vicksburg à la ligne Parisot pour les rivières Yazoo, Tallahatchie, et à la ligne Anchor pour Memphis, Cairo et St-Louis.

Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à JNO. JANNEY, 117 Commune et HITZ & CARLIN, rue Tchoupitoulas.

Le soussigné prend le frêt et signe les connaissements pour Trenton, Monroe et toutes les stations du chemin de fer de Vicksburg, de Shreveport ou du Texas.

W. B. BROCKETT, agent,

18sept— Au No 38 de la rue des Magasins.

Opelousas.

Paquebot régulier des Opelousas.

Départ, tous les MARDIS, à 5 heures P. M. Pour Washington, Opelousas, Port Barre, Simmsport, Churchville, et tous les débarcadères de la Côte, de la rivière Atchafalaya et du Bayou Courtableau. Le bateau à vapeur

TRENTON,

E. QUATREVAUX, capitaine, H. MOLAISON et S. DERBES, commis.

Partira ainsi qu'il est dit ci-dessus.

Pour frêt ou passage, s'adresser à bord ou à JAMES M. DOWLING, No 25 de la rue Decatur.

28sept—1m

OPELOUSAS.

Départ régulier tous les Jeudis à 5 h.

Pour Washington, Opelousas, Port Barré, Simmsport, Churchville et tous les débarcadères sur l'Atchafalaya et du Bayou Courtableau.

BERTHA,

H. H. Broad, capitaine, T. Jobin, commis.

Ce bateau laissera la Nlle-Orléans comme il est dit ci-dessus, prenant du frêt et des passagers pour tous les atterrages du Bayou des Glaizes, faisant sa jonction avec le bateau A. Minnie de Simmsport.

Pour frêt ou passage, s'adresser à bord ou à BRITTON & EPPLER, No 108 de la rue de la Commune.

Tout frêt pour le Bayou des Glaizes sera déchargé à Simmsport ou Big Bend Landing.

Paquebot semi-hebdomadaire, régulier de Baton-Rouge, Plaquemine et la Côte.

Le bateau à vapeur

LESSIE TAYLOR,

Capitaine Allen Jumel, M. Kennison, commis, partira de la Nouvelle-Orléans tous les MERCREDIS, à Midi, et tous les SAMEDIS, à 5 heures P. M. Retour: il partira, de Baton-Rouge tous les JEUDIS et tous les DIMANCHES soir.

Ce bateau prendra du frêt à un tarif aussi bas que n'importe quel bateau sur cette ligne.

12 mai—

Paquebot de la Nlle-Orléans, de la côte et de Bâton-Rouge.

Départ tous les LUNDIS, à 5 heures P. M. et VENDREDIS, à 10 h. A. M.

Le nouveau bateau à vapeur

B. L. HODGE,

Capitaine JAS. P. McELROY.

Il descend tous les DIMANCHES et MERCREDIS le jour. Pour frêt ou passage, s'adresser à bord ou à E. O. MELANÇON,

23juil—3m No 30 de la rue du Canal.

Paquebot de la Nouvelle-Orléans et de Donaldsonville

Départ de la N.O.: Le Samedi, à midi, Le Lundi, Le MERCREDI, à midi.
Départ de Donaldsonville: Le Dimanche à 6 A. M. Le Mardi, à 5 h. A. M. Le JEUDI, à 5 h. A. M.

Le bateau à vapeur

SAINT JOHN,

Capitaine, F. BERGERON; J. C. BERGERON, Commis.

Commis, E. LEBLANC.

Pour frêt ou passage, s'adresser à bord ou à E. O. MELANÇON, agent,

29 oct No 30 de la rue Conti.

La Côte Donaldsonville et Plaquemines,

Le rapide et sûr bateau à passagers,

ROBT. YOUNG,

U. D. TERREBONNE, Capt. Frank Dalferes, commis,

Partira tous les SAMEDIS à 5 heures P. M. et tous les MERCREDIS à midi, commençant le samedi 13 novembre 1875.

Ce bateau prolongera ses voyages jusqu'au débarcadère de la New River.

Pour frêt ou passage, s'adresser à bord ou à A. HITZ & CARLIN, agents, No 3 rue Tchoupitoulas.

Paquebot de la Côte et de Lafourche, jusqu'à Thibodauxville.

Trois fois la semaine. Pour la côte et Lafourche. Le bateau à vapeur

HENRY TETE,

Capitaine Jos. Ancoin, M. H. Landry et M. H. Charlet, Commis.

Départ de la Nouvelle-Orléans, tous les MARDIS JEUDIS et SAMEDIS à midi.

Retour: il partira de Donaldsonville les MERCREDIS, VENDREDIS et DIMANCHES matin. Il descendra la côte le jour.

Pour frêt ou passage, s'adresser à bord ou à B. RIVET, 30 rue Conti.

16 juillet—1an

Paquebot de la côte et du Bayou Lafourche.

Départ, le MERCREDI et le SAMEDI, à 6 heures P. M.

Le bon bateau à vapeur

ERA No 10.

fin marcheur, capitaine T. L. TAYLOR, Claiborne Dugas et J. B. Landry, commis.

Paquebot de la Nlle-Orléans et de la côte, au-dessus de la ville, jusqu'à l'habitation "Union", paroisse St-Jacques.

Le beau bateau à vapeur

W. J. POITEVENT,

S. Heno, capitaine, Cornus, Geo. F. Bartley,

partira de la Nouvelle-Orléans tous les LUNDIS, MERCREDIS et VENDREDIS, à 10 heures du matin, et descendra la côte tous les MARDIS, JEUDIS et SAMEDIS.

Pour frêt ou passage s'adresser à bord ou à W. J. COMAUX, No 20 de la rue Conti.

Pour la Côte au-dessus de la ville.

La Nouvelle-Orléans, la côte et le débarcadère du Convent et le White Hall Saw Mill,—Trois fois par semaine.—Le bateau à vapeur

MARY IDA,

Capitaine J. A. Ruiz; commis E. M. Valette.

Partira de la Nouvelle-Orléans, tous les MARDIS, JEUDIS et SAMEDIS à 10 heures du matin. Il sera de retour les MERCREDIS, VENDREDIS et DIMANCHES pendant le jour.

Pour frêt ou passage, s'adresser à bord ou à W. J. COMAUX, 20 rue Conti.

9mai—

Pour la Côte au-dessous de la ville.

Départ tous les MERCREDIS et SAMEDIS à midi.

Pour les forts, la station de la Quarantaine Buras, toutes les habitations et tous les débarcadères, le bateau à vapeur

ST. MARY,

neuf et fin marcheur, capitaine Fred Probst, commis J. C. Tremoulet, et O. Legier, (2me commis), partira ainsi qu'il est dit ci-dessus. Les mercredis il prolongera son voyage jusqu'à Sunrise Mill et les Samedis il descendra jusqu'à la station de la quarantaine.

2oct

BANQUE NATIONALE DE LA NLLE ORLEANS.

A la clôture des affaires du 2 octobre 1874.

RESSOURCES

Prêts et escomptes	333,768 82
Tiré en sus	1,427 00
Bons des E. U. pour garantir la circulation	200,000 00
Autres actions, Bons et hypothèques	2,800 00
Dû par des agents de rachat et de réserve	8,277 88
Dû par d'autres banques nationales	6,396 51
Dû par des banques et des banquiers d'Etat	581 07
Propriétés foncières, mobilier et installations	10,000 00
Dépenses courantes et taxes payées	6,148 18
Primes payées sur bons des E. U.	24,000 00
Chèques et autres items au comptant	290 40
Echanges pour le Clearing-House	30,065 91
Billets d'autres banques nationales	10,277 00
Petite monnaie y compris les nickels	945 05
Espèces	844 18
Billets Legal Tender	0,000 00
Cinq pour cent, fonds de rachats	9,00 00
Total	$714,922 01

PASSIF

Capital payé	$200,000 0
Surplus	1 000
Autres profits non partagés	72,803 44
Billets de la Banque nationale en circulation	178,280
Dépôts individuels	253,227 97
Certificats de dépôts payables sur demande	3,860 40
Certificats de dépôts à terme (time)	2,000 00
Dû à d'autres banques nationales	966 87
Dû à des banques et à des banquiers de l'Etat	2,793 83
Total	$714,922 01

Moi, John H. Pike, caissier de la Banque Nationale de la Nouvelle-Orléans, jure solennellement que je crois le tableau ci-dessus exact.

JOHN H. PIKE, Caissier.

Signé sous serment pardevant moi, ce 7 octbre, 1874. GEO. W. CHRISTY, Notaire Public.

Banque Nationale de l'Union,

A LA NOUVELLE-ORLEANS

DANS L'ETAT DE LA LOUISIANE

A la clôture des affaires le

JEUDI 31 JANVIER 1875.

RESSOURCES.

Prêts et escomptes	$767,306 60
Bons des Etats-Unis pour garantir les billets en circulation	500,000 00
Autres actions, bons et hypothèques	306,631 03
Dûs par des agents de rachats et de réserve	60,067 09
Dû par d'autres banques nationales	950 60
Dû par des banquiers et des banques de l'Etat	45,894 69
Propriétés foncières, mobilier et installation	46,370 12
Dépenses courantes et taxes payées	25,548 7
Echanges pour le Clearing House	255,056 4
Billets d'autres banques nationales	20,075 00
Petite monnaie y compris les nickels	218 15
Espèces y compris les billets du Trésor payables en or	3,557 43
Billets legal tender	126,205 00
Total	$2,158,969 94

PASSIF.

Capital payé	$500,000 00
Autres profits non divisés	42,020 06
Billets de banque nationale non rachetés	449,287 00
Dividendes non payés	4,418 50
Dépôts individuels	770,894
Certificats de dépôts payables sur demande	4,721 5
Dû à d'autres banques nationales	521 90
Dû à des banques d'Etat et à des banquiers étrangers	387,497 29
Total	$2,158,969 94

ETAT DE LA LOUISIANE, Paroisse d'Orléans. } ss.

Moi, JAS. CHALARON, caissier de la susdite banque, déclare que je crois le susdit tableau exact. JAS. CHALARON, Caissier.

VAPEURS.

COMPAGNIE GENERALE TRANSATLANTIQUE.

SEULE LIGNE DIRECTE POUR LA FRANCE.

PAQUEBOTS-POSTE FRANÇAIS.

LIGNE POSTALE DE NEW-YORK AU HAVRE.

Les splendides bâtiments de cette ligne favorite partiront comme suit de l'embarcadère No 50 Rivière du Nord en passant plus au Sud que toutes les autres lignes.

FRANCE, Trudelle, samedi, 27 novembre.
LABRADOR, Sangller, samedi 11 décembre.
AMERIQUE, Pouzols, samedi, 25 décembre.

PRIX DU PASSAGE en OR (y compris le vin) Première cabine, $120 et $110 suivant l'emplacement—Seconde $72—Troisième $40.—Entrepont, $26 avec aménagements hors ligne et tout le nécessaire, sans frais supplémentaires. Billets aller et retour à prix réduits.

LOUIS DE BÉBIAN Agent, 55, Broadway, New-York, ou à L. GRAND, Agent, Gallier Court, Lettre H, N. O.

BREME.

Compagnie de Vapeurs du Lloyd de l'Allemagne du Nord,

Faisant le service entre BREME et la NOUVELLE-ORLEANS, avec escale au Havre, à Southampton et à Havane.

Les vapeurs de la Compagnie du LLOYD DE L'ALLEMAGNE DU NORD

Partiront comme ci-dessous:

	De Brême.	de la Nlle-Orls.
Hannover	15 sept.	24 oct.
Frankfurt	13 oct.	21 nov.
Hannover	17 nov.	
Frankfurt	15 déc.	

Les jours de départ subséquents seront annoncés plus tard.

En partant de Brême, les steamers touchent au Havre et à la Havane; et dans le voyage de retour, ils touchent à la Havane et à Southampton, pour embarquer et débarquer les passagers et le frêt.

PRIX DU PASSAGE

De Brême, Southampton ou le Hâvre—à la Havane ou à la Nouvelle-Orléans:

Chambres......$150 en or.
Entrepont......36

De la Nouvelle-Orléans ou de la Havane à Southampton, Londres, au Hâvre ou à Brême:

Chambres......$150 en or.
Entrepont......45

De la Nouvelle-Orléans à la Havane:

Chambres......$35 en or.
Entrepont......15

Des billets de passage de Brême, Southampton ou le Hâvre, pour la Nouvelle-Orléans, sont délivrés par les soussignés.

Pour plus de détails, s'adresser à

ED. F. STOCKMEYER & CO., Agents, No 42 de la rue de l'Union.

Pour New York directement.

Ligne des steamers Cromwell entre New-York et la Nouvelle-Orléans.

CETTE LIGNE SE COMPOSE des steamers suivants

KNICKERBOCKER, NEW ORLEANS, HUDSON, CORTES,

Le steamer

NEW ORLEANS,

Geo. Dearborn, commandant

Partira de son wharf, au pied de la rue Toulouse

Mercredi, 24 nov. à 5 h. P. M.

Passage......$30.

Cette ligne prend du frêt et donne des connaissements, pour LIVERPOOL, BREME et le HAVRE.

Pour frêt ou passage, s'adresser à ALFRED MOULTON, Rue Carondelet, No 41.

VINGT-DEUXIEME ETAT ANNUEL

Home Mutual Insurance Company DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

Conformément aux clauses de sa Charte la Compagnie publie l'état suivant pour l'année expirée le 31 décembre 1873:

Primes reçues durant l'année terminée le 31 décembre 1873, y compris les Risques non terminés de 1871		$133,81[illegible]
Primes sur les Risques de feu	$120,680 18	
Primes sur les Risques de rivières	23,811 46	
Primes sur les Risques de mer	8,721 19	
Moins les primes rendues	3,717 45	
Moins les primes sur Risques non terminés en 1873	30,687 08	34,414
Primes nettes pour l'année 1873		$148,806 14
Déficit pour l'année 1873		38,346 53
		$186,854 67
Pertes payées durant la même période—Sur les Risques de feu	$80,957	
Sur les Risques de rivières	10,7[illegible]	
Sur les Risques de mer	25,725 42	
Réassurances		7,483
Taxes		[illegible]
Réfaction au lieu de scrip, dépenses et Profits et Pertes, moins le compte de loyer	18,964 81	
Intérêt dû sur les Scrips non encore payés	1,809	
	$54,965 23	
Moins escompte et intérêts	25,612 43	29,373
		$156,864
Pertes non réglées		30,00
		$156,25

La Compagnie possède l'Actif suivant:

En caisse	$29,408 64
Effets à recevoir sur prêts et sur gages	
Effets à recevoir sur Primes	$92,573 38
Effets à recevoir en voie de recouvrement	31,062 31
Propriété foncière	50,000 00
Bons de l'Etat de la Louisiane et de la ville de la Nouvelle-Orléans	228,546 08
Actions de Banques	44,200 00
Actions de la Compagnie Vallette Dry Dock	4,000 00
Actions du Harbor Protection Company	98
Bons de la Grand' Loge des Maçons Libres et Acceptés	3,960
Bons J. O. des O. F. Hall Association	6,00
Actions de Compagnie d'assurance	3,80
Bons du Mechanics' and Agricultural Fair Association	3,
Compte suspendu de Bons et d'Actions	255,156

L'état suivant est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.

A. BROTHER, Président.

A. W. HUNTER, Secrétaire.

Assermenté et signé pardevant moi, notaire soussigné, ce seizième jour de janvier, A. D. 1874 comme l'attestent ma signature et le sceau.

ANDREW HERO, Notaire Public.

17 janv—1m

Rapport sur l'Etat

— DE LA —

BANQUE NATIONALE DE L'ETAT,

A la Nouvelle-Orléans, Etat de la Louisiane, à la clôture des affaires du mercredi 30 juin 1875.

RESSOURCES.

Prêts et escomptes	$1,115,402 13
Bons des Etats-Unis pour garantir les billets en circulation	556,000 00
Autres actions, bons et hypothèques	35,718 45
Dû par des agents de réserve, approuvés	96,731 96
Dû par d'autres banques nationales	23,095 88
Dû par des banquiers et des banques de l'Etat	159,018
Propriétés foncières, mobilier et installations	139,716 10
Dépenses courantes et taxes payées	38,563 69
Primes payées	55,600 00
Echanges pour le Clearing-House	$121,818 23
Billets d'autres banques nationales	38,802 00
Petite monnaie, (y compris les nickels)	2,875 79
Espèces	77,379 17
Billets Legal Tender	466,828 00 — $705,698
Fonds de rachat entre les mains du trésorier des Etats-Unis (5 pour cent du montant en circulation)	25,000 00
Dû par le trésorier des Etats-Unis (autre somme que le fonds de rachat 5 pour cent)	4,000 00
Total	$2,996,545 96

PASSIF.

Capital payé	$550,000 00
Surplus	38,590 84
Autres profits non partagés	87,474 50
Billets de banque nationale, non rachetés	500,000 00
Dividendes non payés	6,931 15
Dépôts individuels sujets à des chèques	$1,322,571 09
Certificats "demand" de dépôts	7,000 00
Chèques certifiés	12,850 56
Chèques du caissier, non payés	100 00 — 1,342,521 65
Dû à d'autres banques nationales	79,541 16
Dû à des banquiers et à des banques de l'Etat	91,486 65
Total	$2,996,545 96

ETAT DE LA LOUISIANE, Paroisse d'Orléans. }

Moi, CHAS. L. C. DUPUY, caissier de la banque ci-dessus nommée, déclare solennellement que je crois le tableau qui précède exact.

CHAS. L. C. DUPUY, Caissier.

Signé sous serment pardevant moi, ce 14me jour de juillet 1875. THEO. GUYOL, notaire public.

Exact—Témoins:

G. A. WILLIAMS,
JOS. DUNBAR,
WM. G. VINCENT,
Directeurs.

CHEMINS DE FER.

Chemin de fer de la Nouvelle-Orléans et du Texas — Donaldsonville —

Le bateau à vapeur

MINNIE AVERY partira, du pied de la rue Bienville, DIMANCHE, 26 sept. et, ensuite, tous les jours, à 7:45 A. M., pour Westwego, avec les passagers pour toutes les stations du chemin de fer de la Nouvelle-Orléans et du Texas. Il sera de retour à 6 heures du soir.

On reçoit le frêt, au même endroit, tous les jours, à 2 heures de l'après-midi, et il arrive à destination le lendemain matin.

Le bateau ci-dessus touchera à la rue Jackson pour les excursions du DIMANCHE.

Prix réduits et une heure et demie de plus données aux passagers qui vont et reviennent le même dimanche.

C. E. PAYNE, Agent.

O. H. ALLEN, Directeur-général.

12mai—1an

LIGNE DE MOBILE.

GRANDE ROUTE DE LA MALLE DU NORD DE ET L'EST,

A DATER DU 22 NOVEMBRE,

Les trains arriveront à la gare (pied de la rue du Canal) et en partiront comme suit:

—DÉPARTS—

Exprès du jour......7:30 a. m.
Exprès (tout le parcours) et malle......5:00 p. m.

—ARRIVÉES—

Exprès (tout le parcours) et malle......10:00 a. m.
Exprès de nuit......9:30 p. m.

Il y a des CHARS PULLMAN, journellement et sans changement, pour Cincinnati, Louisville, Nashville, Lynchburg et Baltimore. Il n'y a qu'un changement jusqu'à New-York et les villes de l'Est.

Le bureau où se vendent les billets est au coin des rues Camp et Commune, en face du City Hôtel.

D. B. ROBINSON, Surintendant.

21 Nov

THE MOBILE LINE.

GREAT NORTHERN AND EASTERN MAIL ROUTE.

ON AND AFTER NOV. 22 nd.

Trains will arrive and depart from depot foot of Canal street as follows:

—DEPART—

Day Express......7:30 a. m.
Through Express and Mail......5:00 p. m.

—ARRIVE—

Through Express and Mail......10:00 a. m.
Night Express......9:30 p. m.

Pullman Palace Cars daily to Cincinnati, Louisville, Nashville Lynchburg and Baltimore without change and only one change to New-York and Eastern Cities.

Ticket office corner Camp and Common streets, opposite City Hotel.

D. B. ROBINSON, Supt.

21 Nov

Chemin de Fer Pontchartrain.

L'extrémité du chemin, en ville, est établie à "l'ancien dépôt", rue des Champs-Elysées, près la Levée.

Excursion au Lac—aller et retour, le même jour......25 cents. Pour les enfants au-dessous de 12 ans....10 cents.

Pour la station de Gentilly—15 cents pour aller et autant pour le retour—

Départs de la ville.	Départs du Lac.
6 heures A. M.	7 ½ heures A. M.
8 ..	9 ..
10 ..	11 ½ ..
Midi	1 ½ P. M.
2 .. P. M.	3 ½ ..
4 ..	5 ½ ..
6 ..	

Tous les Dimanches un train partira de la ville à 4 heures du matin.

Les dimanches un train partira toutes les heures, dès 2 heures de l'après-midi.

Les passagers qui désirent s'arrêter à Gentilly doivent en prévenir le conducteur avant le départ du train.

C. H. ALLEN, Surintendant-général.

5 mai—

Grand chemin de fer de la Nlle-Orléans, St-Louis et Chicago.

Les trains partent et arrivent comme suit:

(Du dépôt, au pied de la rue des Calliope.)

A partir du 31 octobre 1875 à 5.30 P. M.

DEPARTS.		ARRIVEES.	
Express	7.21 A. M.	Express	11.30 P. M.
Malle	4.53 P. M.	Malle	12.30 A. M.

Le train d'agrément arrive tous les LUNDIS à 1:35 A. M.

CHARS DORTOIRS PULLMAN JUSQU'A ST LOUIS, CHICAGO ET LOUISVILLE.

On seul changement de chars dortoirs jusqu'aux villes de l'Est.

Vente de billets et renseignements au No. 22 de la rue du Camp, coin Commune.

A. D. SHELDON, Agent.

E. D. FROST, Directeur-Général.

New Orleans, St Louis & Chicago R.R.Co. (Great Jackson Route.)

(From Calliope street Depot.)

From October 31, 1875, at 5 30 P. M.

DEPART.		ARRIVE.	
Express	7.21 A. M.	Express	11.30 P. M.
Mail	4.53 P. M.	Mail	12.30 A. M.

The accomodation train arrive every MONDAY morning at 10.30.

PULLMAN PALACE SLEEPING CARS THROUGH TO ST. LOUIS, CHICAGO, AND LOUISVILLE.

Only one change of sleeping cars to Eastern cities.

Tickets for sale and informations given at 22 Camp street, corner Common.

A. D. SHELDON, Agent.

E. D. FROST, General Manager.

GRAND CHEMIN DE FER DE LA Louisiane et du Texas, de Morgan.

Route de la malle des Etats-Unis entre la Nouvelle-Orléans, la Louisiane occidentale et le Texas.

LE FERRY partira du pied de la rue Ste-Anne, tous les jours, à SEPT HEURES A. M., et se reliera au CONVOI DES PASSAGERS qui part d'Alger à 8 heures A. M.

Le frêt pour tous les points du Bayou Lafourche, entre Lafourche et Lockport, sera transporté aux taux de bateau à vapeur pour toute la route.

Le taux du frêt, pour les points sur l'Atchafalaya et le Tèche, au-delà de Brashear, entreprit pour le moment. Des contrats spéciaux pour les marchandises expédiées pour ces points de vront être faits, avant l'expédition, avec Thomas A. Stephens, agent général, au pied de la rue Ste-Anne. Le frêt pour tous les points doit être payé d'avance. Comme avantage spécial à nos clients réguliers, des taux expéditifs de billets dits "commutation" seront accordés à ceux qui expédieront par voie de fer.

Afin que le frêt soit promptement expédié il doit être délivré avant 3 heures; le frêt reçu après cette heure partira par les trains suivants.

GEO. PANDRLY, Surintendant.

Pour frêt ou passage s'adresser au coin des rues Natchez et Magazine.

Il ne sera point reçu de frêt après 5 heures.

27mai— CHS. A. WHITNEY CO., Agents.

Premier état annuel

—DE—

L'ATLAS INSURANCE COMPANY

DE LA NOUVELLE-ORLEANS, LNE.

Au No. 152 de la rue du Canal,

Le 12 décembre 1873.

Conformément aux réquisitions de sa charte, la compagnie publie l'état suivant:

Primes reçues dans la partie fractionnelle de l'année expirée le 31 décembre 1873.

Primes d'incendies	$52,541	
Primes de rivières	1,112 5	
Total des primes	$53,815 1[illegible]	
En moins—primes non expédiées	35,876 79	
Montant net des primes		$17,928 36
A déduire: Pertes par les incendies—payées	$ 226 83	
Dépenses générales, moins profits, pertes et intérêts	12,164 96	12,391
Montant réservé pour pertes non réglées		$5,546 60

L'ACTIF de la compagnie est comme suit:

Prêts sur hypothèques, premières hypothèques sur propriétés foncières non grevées valant $305,450	$151,222 48
Propriétés foncières appartenant à la compagnie	17,500 00
Prêt garanti par des actions	1,009 00
Actions appartenant à la compagnie	27,550 00
Bons des Etats-Unis	8,000 00
Effets à recevoir d abstetes surdem, d orta n	8,226 85
8 pour cent d'intérêt	19,850 0
intérêt	10,443 44
Primes en voie de recouvrement	37,420 86
Effets à recevoir pour primes	800 00
Dans la caisse de la banque et entre les mains du trésorier	12,419 7[illegible]
Mobilier du bureau, coffre-fort, fournitures d'agence	3,048 75
Capital souscrit, en voie de règlement	69,451 50
	$355,942

PASSIF.

Capital, 4,183 2-3 actions, de $100, assurées à $75 l'action	$313,750
Montant réservé pour garantir surmontant tous les risques non expirés, formant 50 pour cent des primes non expirées	17,938 3
Primes non expirées, moins 50 pour cent réservé	17,938 40
Montant réservé pour perte non réglées	5,546 60
Salaires non payés	769 11
	$355,942 50

L'état qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la compagnie.

WM. H. STEVENSON, Président.

DOUGLAS WEST, Secrétaire P. F.

Signé, sous serment, pardevant moi, ce 5 janvier A. D. 1874.

Mutual Aid and Benevolent Life Insurance ASSOCIATION OF LOUISIANA.

SIXIEME ETAT ANNUEL.

Année expirée le 31 mai 1874.

Montant reçu de membres assessés sur décès	$54,256
Montant reçu, intérêt et dividendes	2,167 44
Montant au crédit des profits et pertes	31,120 86
	$87,554 34
Montant payé sur 26 décès	$45,450 00
Annonces, Fournitures de Bureau, frais de Cour, de Poste Loyer et Salaires	10,679 28—$56,129 2
	$31,425 06

PASSIF.

Polices série "A."	$5,802 25
Polices série "B."	4,276 17—$10,078 4

ACTIF.

En caisse	$3,256 56
Décès payés "non réclamé,"	4,500 00
Chemin de fer de la Nlle-Orléans et de Carrollton	7,640 00
Chemin de fer Canal et Claiborne	5,216 25
Banque d'Amérique	4,210 50
Banque Nationale Mutuelle	5,000 00
Dû sur assessements en voie de recouvrement	3,806 00
Meubles de Bureau	1,456 63
Effets et recevoir	1,26
	$32,[illegible] — $41,[illegible]

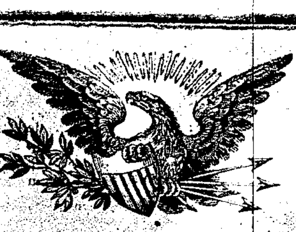

Maison établie en 1855.

Dépôts des Moulins à coton Eagle

—ET—

Machines de toute sorte.

W. L. CUSHING.

NO. 61 DE LA RUE ST-CHARLES,

Coin Union.

Le plus grand et le meilleur assortiment de Machines de toute sorte qu'il y ait au Sud se trouve prêt pour livraison immédiate au Dépôt de Machines de W. L. CUSHING, au No 61 de la rue St-Charles, Nlle-Orléans. Comme M. Cushing est l'agent des plus grands et des plus recommandables fabricants de ce pays, toutes les Machines sortant de ses magasins sont entièrement garanties sous tous les rapports. L'attention spéciale des Planteurs est appelée sur ce fait que le meilleur MOULIN A COTON qui existe et les meilleurs APPAREILS A SUCRE, les meilleures CHAUDIERES A SUCRE et les meilleures MACHINES A VAPEUR sont vendues par cette maison. Son assortiment en ARBRES DE COUCHE, POULIES, COUSSINETS et MANCHONS d'Arbre de Couche, est le plus grand qu'on puisse trouver aux Etats-Unis.

Les Marchands de la Campagne qui voudront agir comme agents de la maison recevront les commissions les plus libérales.

MOULIN A COTON "EAGLE" PERFECTIONNE.

La grande popularité des Moulins à Coton de l'Aigle est fondée sur le fait bien connu qu'ils sont les plus sûrs, les plus forts et les mieux construits de tous les Moulins à Coton connus. Ces Moulins tournent plus légèrement que tous les autres, ce qui est un grand avantage pour les Planteurs qui se servent de Manège à chevaux. Tous les nombreux Planteurs qui font usage du Moulin de l'Aigle, certifient que lorsque leur coton est envoyé sur le marché, il obtient toujours le prix le plus élevé, parce qu'il produit un échantillon plus fin et meilleur qu'aucun autre Moulin à Coton.

Plus de 17,000 de ces Moulins célèbres ont déjà été vendues par le soussigné, qui en est l'agent depuis 20 ans; et pendant cette longue période jamais un seul Moulin n'a été rejeté ou renvoyé, malgré le nombre immense qu'il en a été vendu.

Les Hérissons des Moulins à Coton de l'Aigle ont 12 pouces de diamètre, par conséquent 2 ou 3 pouces de plus que ceux de presque tous les autres moulins à coton; —en sorte qu'un Moulin de l'Aigle de 40 scies, par exemple, a un plus grand nombre de dents qu'un moulin de 50 scies des autres marques dont les scies n'ont que 10 et même 9 pouces de diamètre, ce qui constitue un avantage immense quand il s'agit d'un plus grand moulin.

Les planteurs qui désirent un moulin recommandable, d'une réputation établie, peuvent acheter un Moulin à Coton de l'Aigle, avec la certitude de ne pas faire un essai incertain, et ils auront un Moulin qui est recommandé par les plus anciens et les meilleurs planteurs du pays comme étant le meilleur Moulin à Coton en usage. Le soussigné en tient constamment un grand stock dans ses magasins de la Nouvelle-Orléans, toujours prêtes à être expédiées sur demande.

Les planteurs doivent avoir soin d'indiquer s'ils veulent un Moulin avec la Grande Bande à main droite ou à main gauche.

La Balle de Coton qui a reçu le grand prix à St-Louis et qui a rapporté tant de milliers de dollars a un grand nombre de Foires d'Etat avait été égrenée dans un Moulin à Coton de l'Aigle.

PRIX:

Les prix ont été réduits à seulement 4 1/2 cents la scie.

Tous ordres doivent être adressés à

W. L. CUSHING,

No 61, rue St-Charles, Nlle-Orléans.

NOUS VENDONS LES MEILLEURES PRESSES A COTON.

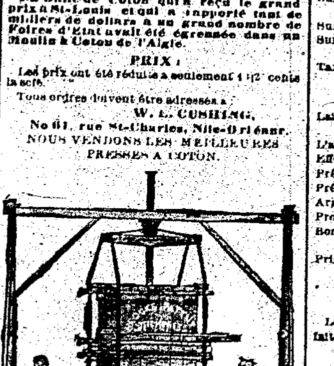

LES PRESSES A VIS ROTATIVES, BROOKS.

ont été vendues pendant les cinq dernières années, et ont donné une satisfaction parfaite, où elles ont été ouvrées.

PRESSE PATENTÉE DE HART, A VIS, DE NEWELL PERFECTIONNÉE.

Cette presse est une grande amélioration sur la Presse à vis de Newell; elle fonctionne plus vite qu'aucune autre presse, et n'a pas d'égale comme presse à force animale.

Les planteurs désireux d'une bonne presse à coton, soit presse à main, soit presse à force animale, soit à vapeur, trouveront les presses ci-dessus les meilleures du marché et à des prix très bas. A vendre aussi la vieille et recommandable Vis de Newell, de toutes grandeurs, telle qu'elle a été perfectionnée par Stedman & Co.

A vendre à l'EAGLE COTTON GIN DEPOT, par W. L. CUSHING, No 61, rue St-Charles, Nlle-Orléans.

MOULINS A SUCRE

VICTOR

—ET—

Evaporateurs de

COOK.

Un grand assortiment de toutes grandeurs de moulins à sucre VICTOR et d'évaporateurs de COOK, ainsi que des moulins à sucre de NILES, et des CHAUDIERES à sucre en fer du Tennessee.

A vendre par W. L. CUSHING, No 61, rue St-Charles, Nlle-Orléans.

CHAUDIERES A SUCRE EN FER DU TENNESSEE.

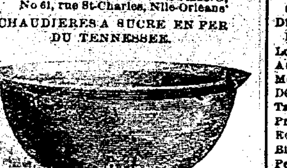

Ces chaudières à sucre sont faites avec le meilleur fer du Tennessee et ont donné la plus entière satisfaction. Les prix en sont plus bas que ceux des chaudières à Sucre de toute autre fabrique. Toutes grandeurs à vendre par

W. L. CUSHING, Au No 61 de la rue St-Charles.

"La Reine du Sud"

Moulins à Mais

—ET A—

FARINE

DE

STRAUB

Ces moulins célèbres sont bien supérieurs à tous les autres et sont vendus sous une entière garantie par

W. L. CUSHING, No 61, rue St-Charles.

Machine à vapeur, portative, de AMES, plus de deux mille en usage.

Par la satisfaction constante que ces machines à vapeur donnent généralement, nous avons la satisfaction d'avoir atteint notre but.

DE DONNER LA MEILLEURE, LA PLUS FORTE ET LA PLUS PARFAITE MACHINE A VAPEUR QUI SOIT SUR LE MARCHE AMERICAIN.

Nous avons reçu et recevons constamment les témoignages les plus flatteurs de leur utilité, en considération de leur force, de leur simplicité et de l'excellente main d'œuvre de leur construction et nous défions les autres fabricants de construire une machine à vapeur supérieure à la nôtre.

Toutes ces machines sont faites sur piédestal indépendant, en sorte qu'elles peuvent être placées comme machine stationnaire si cela convient mieux.

Je vends

La Machine à coudre

FLORENCE;

dont je suis le seul agent pour le Sud à une réduction immense sur les anciens prix.

W. L. CUSHING

61 rue St-Charles

ASSURANCES

Compagnie d'Assurance Mutuelle —DES— Marchands de la Nlle-Orléans.

104......rue du Canal......10

VINGT-ET-UNIEME ETAT ANNUEL.

CONFORMEMENT aux réquisitions de sa Charte, la Compagnie publie l'état suivant:

Primes reçues dans l'année expirée le 31 1875, y compris les risques non expirés de l'année précédente:

Sur risques de feu	$569,671	
Sur risques de mer	52,556 10	
Sur risques de rivières	55,983 08	
Total des primes		$678,160 23
En moins, primes non expirées		121,468 00
Profit net sur les primes le 31 mai 1875		$556,692 23
Pertes payées—Sur risques d'incendie	$257,344 41	
Sur risques de mer	47,782 44	
Sur risques de rivières	22,344 65	
	$327,476 90	
Taxes	35,609 48	
Réassurances et primes remboursées	26,849 72	
Dépenses et quinze pour cent réfaction moins intérêt	64,930 07	
		$454,260 87
Profit		$102,431 56

L'Actif de la Compagnie est comme suit:

Propriétés foncières	$252,814 42
Bons de la ville	216,110 60
Actions de banques, chemin de fer et autres	73,611 50
Billets garantis par hypothèque et gages	327,279
Effets à recevoir	88,917
Primes en voie de recouvrement	94,401
Bons de l'Etat	650
Actions d'assurance	19,124
Actions du Valette Dry Dock comp	10,400 00
Bons hypothécaires du Turner's Association	2000 00
Bons hypothécaires du Odd Fellow's Hall	5000 00
En caisse	108,587 29
	$1,222,899 56

Le tableau qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.

PAUL FOURCHY, Président.

W. NOTT, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE. Paroisse d'Orléans, Ville de la Nouvelle-Orléans.

Signé sous serment, par devant moi le 15 juin 1875.

JAMES FAHEY, Notaire public.

A un meeting du Bureau des Directeurs tenu le 14 juin 1875, il a été résolu de payer aux Actionnaires, sur demande, un intérêt de 10 pour cent pour l'année sur leurs actions.

DIRECTEURS:

P. Maspero,	Ed. Toby,
D. Fatjo,	P. Fourchy,
S. Z. Relf,	M. W. Smith,
L. F. Generes,	J. J. Fernandez,
D. A. Chaffraix,	J. M. Allen,
Chas. Lafitte.	

16juin—1an

VINGT-SIXIEME ETAT ANNUEL —DE LA—

Compagnie d'Assurance Mutuelle du Crescent.

23 Mai 1875.

LES Directeurs, conformément à la Charte amendée, soumettent l'état suivant des affaires de la Compagnie, à la date du 30 avril 1875.

Primes d'incendie	$201,308 60	
Primes de mer	42,344 83	
Primes des rivières	112,114 32	$355,767 75
Montant des primes, moins la réassurance et les primes remboursées		276,187 7
Pertes payées et évaluées comprenant tout ce qui est connu et non payé—Sur risques d'incendie	$69,347 64	
Sur risques de mer	15,447 3[illegible]	
Sur risques de rivières	55,553 91	$140,348 82
Taxes, escompte au lieu de participation, moins intérêts, escomptes, &c	73,705 33	214,054 22
Laissant (après paiement de 10 pour cent sur le capital)		$62,133 12

L'actif de la compagnie est comme suit:

Effets à recevoir	$42,674 01	
Prêts sur bons et hypothèques	55,943 33	$99,617
Prêts sur actions, sur demande	17,459 55	
Argent en banque	83,089 96	100,529 54
Propriétés foncières		115,759 42
Bons de la ville, actions de banques et autres		164,661
Primes en voie de recouvrement, compris les affaires en suspens, &c		37,514 1
Total de l'actif		$610,301 91

Le tableau qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.

THOS. A. ADAMS, Président.

HENRY V. OGDEN, Secrétaire.

Signé sous serment devant moi, ce 22 mai 1875.

WM. H. HOLMES, Seconde Justice de paix, Paroisse d'Orléans, Lne.

Les Directeurs ont résolu qu'après le paiement de l'intérêt annuel de dix pour cent sur le capital de cette Compagnie, un dividende de TRENTE POUR CENT sera payé en ARGENT, à partir du 14 juin prochain, aux personnes qui auront dans la Compagnie et qui ont droit au dit dividende.

DIRECTEURS.

Thomas A. Adams,	Sam'l B. Newman,
Sam'l H. Kennedy,	C. T. Buddecke.
John Phelps,	Adam Thompson,
Henry Abraham	P. N. Strong,
Victor Meyer,	Joseph Bowling,
Edward J. Gay,	John M. Sandidge,
Simon Hernsheim,	Simon Forcheimer,
Joseph B. Wolfe,	R. B. Post,
Edward Pilsbury,	John E. King,
Fred'k Camerden	J. L. Harris,
Andrew Stewart,	Joseph Stone,
George Martin,	Alfred Moulton,
L. C. Jurey,	Edward Nalle,
George W. Sentell,	A. Levi.

24mai

RAPPORT SUR L'ETAT DE LA Banque Nationale Mutuelle de la Nlle-Orléans,

la Nouvelle-Orléans, Etat de la Louisiane, à la clôture des affaires du vendredi, 27 Février 7

RESSOURCES.

Prêts et Escomptes	$ 642,221
Tiré au-delà des dépôts	
Bons des Etats-Unis pour garantir la circulation	406,000
Autres actions, bons et hypothèques	17,773
Dû par des agents de rachat et de réserve	32,311
Dû par des banquiers et des banques de l'Etat	3,818
Local de la banque	2,902
Autres Propriétés foncières	2,721
Mobiliers et installations	18,092
Dépenses Courantes	4,972
Taxes payées	4,744
Primes	72,414
Echanges pour le Clearing House	57,978
Billets d'autres Banques Nationales	11,570 9
Petite Monnaie Courante, y compris les Nickels	1,872 85
Espèces	18,196 77
Billets Legal Tender	254,800 0
	$1,604,722 12

PASSIFS.

Capital payé	$ 540,000
Surplus	11,353
Escompte	3,656
Change	3,836
Intérêt	1,317 97
Circulation Nationale non rachetée	419,000 0
Dividendes non-payés	732
Dépôts Individuels	557,915
Chèques Certifiés	7,515
Dû à des Banques Nationales	1,833
Dû à des Banques d'Etat à des Banques de l'Etat	973
	$1,604,722 1

ETAT DE LA LOUISIANE, } Paroisse d'Orléans.

Moi, Joseph Michel, Caissier de la Banque Nationale Mutuelle de la Nouvelle-Orléans, jure solennellement que je crois le tableau qui précède est exact.

JOSEPH MITCHELL, Caissier.

Signé sous serment, par devant moi, ce 25 Mai 1874. JULES MOSSY, N. P.

Exact

F. POURSINE,
S. S. KEMP
A. WIE

BILAN —DE LA— BANQUE GERMANIA NATIONALE A LA NOUVELLE-ORLEANS DANS L'ETAT DE LA LOUISIANE.

A la clôture des affaires du 2 octobre 1874

RESSOURCES.

Prêts et escomptes	$738,975 67
Tiré en sus	4,242 8
Bons des Etats-Unis pour garantir la circulation	300,000
Bons des Etats-Unis en caisse	100,000 00
Autres actions et Bons	26,025 50
Dû par des agents de réserve et de rachat	60,827
Dû par d'autres banques nationales	7,146 3
Dû par des banques et des banquiers de l'Etat	1,351
Propriété foncière, mobilier et installations	5,900 87
Dépenses courantes et taxes payées	11,163 2
Primes payées	40,000 0
Echanges pour le Clearing House	104,312 53
Billets d'autres banques nationales	3,976 00
Petite monnaie (y compris les nickels)	541 6
Espèces	27,673
Billets Legal Tender	210,110
Total	$1,691,400

PASSIF:

Capital payé	$300,000
Surplus	37,008
Autres profits non partagés	37,028
Billets de banques non rachetées	269,995
Dividende non payés	240 8
Dépôts individuels	$963,591 79
Certificats de dépôts, payables sur demande	600 00
Chèques certifiés	11,912
Chèques de caissiers non payés	24,937 — 1,026,142 32
Dû à d'autres banques nationales	12,885 37
Dû à des banques et des banquiers de l'Etat	8,699 85
Total	$1,691,450 84

ETAT DE LA LOUISIANE, } Paroisse d'Orléans.

Moi, Hermann Roehl, caissier de cette banque déclare solennellement que je crois le susdit tableau exact. HERM. ROEHL, caissier

Signé sous serment pardevant moi, ce 5 octobre 1874. JOS. COHN, Notaire Public.

Exact—Témoins:

T. FRUDHOMME,
L. B. CAIN,
E. [illegible]

ASSURANCES.

COMPAGNIE D'ASSURANCE —DE LA— Nouvelle-Orléans.

Au coin des rues Canal et Camp.

QUINZIEME ETAT ANNUEL.

CONFORMEMENT à sa charte, la compagnie publie l'état suivant de ses affaires:

Primes (compagnie locale et agences) de l'année expirée le 31 décembre 1874.

Sur risques d'incendie	$485,120 58	
Sur risques de mer	88,982 65	
Sur risques de rivières	94,394	
		$668,497 9
En moins—réservé pour risques non expirés le 31 décembre 1874	166,601 58	
Primes remboursées	33,222 73	
		199,824 26
		$468,673 65
Plus intérêts		35,365 14
		$504,038 79
Compagnie locale et agences A déduire, réassurances	$ 45,193 90	
Pertes par le feu $181,144 83		
Pertes sur mer 57,482 42		
Pertes sur les rivières et dans l'intérieur 51,427 45		
	270	
Dépenses générales	65.25	
Taxes	19,430	
Commissions	35,550	
Réfaction (rebate)	51,494 20	
		476,835
Bénéfice net		$ 27,203 7

L'actif de la compagnie est comme suit:

En caisse	$ 65,060 89
Primes en voie de recouvrement	92,123 77
Garanties et billets hypothécaires	211,859 84
Effets à recevoir pour primes	12,481 04
Bonds de la ville et autres bonds	139,816 55
Actions de la Cie du Gaz et autres actions	74,409 60
Primes d'agences en voie de transmission	9,787 31
Dû par des compagnies d'assurances	7,260 61
Propriété foncière au coin des rues Canal et Camp	70,652 77
Autres propriétés foncières	70,522 84
Succursale, troisième district, prime en recouvrement	1,675 70
Compte suspendu	2,070 16
	758,580 68

PASSIF.

Capital	$500,000 00	
Réserve pour risques non expirés le 31 décembre 1874	166,601 58	
Intérêts et dividendes non recouvrés	6,737 15	
Réclamations contre la compagnie	4,293 72	
		$677,632
Surplus plus que suffisant pour couvrir la dépréciation		$ 80,928 27

Le tableau qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la compagnie.

J. TUYES, Président.

J. W. HINCKS, Secrétaire.

Signé, sous serment, pardevant moi, ce 15 janvier 1875.

JOHN LEMONNIER, Troisième Justice de Paix de la paroisse d'Orléans.

Le 14 du courant, à une réunion des directeurs il a été résolu de payer le dividende-intérêt semi annuel de CINQ POUR CENT sur le capital, aux actionnaires ou à leurs ayant-cause, à dater du 1er février prochain.

J. W. HINCKS, Secrétaire.

Nouvelle-Orléans, 15 janvier 1875.

DIRECTORS.

W. B. SCHMIDT,	A. M. BICKHAM,
PLACIDE FORSTALL,	AD. SCHREIBER
H. GALLY,	JULES TUYES,
CHARLES LAFITTE,	W. A. BELL,
V. VAN BAMTHUYSEN,	D. FATJO,
EMILE BOUNY,	D. D. ROGERS.

17janv—

Second Etat de Situation

—DE LA—

COMPAGNIE D'ASSURANCE DELTA DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

Conformément aux clauses de sa Charte la Compagnie publie l'état suivant:

Montant des primes reçues durant les quinze mois expirés le 31 décembre 1872, à savoir:

Sur risques de feu	$114,053 3[illegible]
Sur risques de mer	59,281 3[illegible]
Sur risques de rivières	29,666 9[illegible]
Total des primes	$202,000 53
Moins primes rendues	2,154 77
Primes acquises	$199,846
Déduit—Pertes par le feu	$45,106 89
Pertes sur mer	42,116 79
Pertes sur rivières	15,476 38
	$102,698 07
Réassurances	21,916 79
Réfactions (rebate)	5,443 07
Taxes	7,480 93
Loyer	3,750 00
Dépenses, et profits et pertes	38,618 13
	$18[illegible],094
Réservé pour primes non-terminées	$17,830 8[illegible]

La Compagnie possède l'ACTIF suivant:

Capital en Stock-notes	
Comptant	42,438 0
Comptes en voie de collection	18,860 3
Billets recevables	3
Prêts sur garanties	60,050 00
Prêts sur hypothèques	41,346 39
Stocks et Bons	5,870 00
Installations de bureaux et meubles	2,000 00
En mains des agents en Europe, etc	5,126 40
	$296,517
Moins intérêts non-payés et dividendes	2,196
	$294,320 88

Copie correcte transcrite des livres de la Compagnie.

E. GANUCHEAU, Vice-Président.

L. W. BAQUIE, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE, Ville de la Nouvelle-Orléans.

Assermenté et signé pardevant moi, ce 20me jour janvier 1874.

E. BOUNY, Notaire public.

Directeurs (Trustees) élus pour servir en 1874:

A. Baldwin,	S. Henderson,	S. P. Blancas
A. Tertrou,	O. Bercier,	G. J. Leeds,
A. M. Fortier,	F. Laborde,	T. L. Airey,
B. Huff,	J. Brunaso,	M. Keiffer,
A. Hirsch,	E. K. Bryant,	O. Hopkins,
H. Kern,	W. B. Conger,	A. Palacio,
H. Beer	R. De Gas,	E. Ganucheau
J. B. Camors,	W. A. Bell	W. Roos.

Mechanics' and Traders INSURANCE COMPANY.

Au No 14 de la rue Carondelet.

QUATRIEME ETAT ANNUEL.

CONFORMEMENT aux réquisitions de sa Charte, la Compagnie publie l'état suivant

Primes de l'année expirée le 31 août 1873:

Primes sur l'incendie	$129,031 46	
Primes de mer	24,310 02	
Primes de rivières	5,867 57	
Primes sur les risques, non expirées le 21 août 1872	42,000 00	
Total		$201,209
A déduire primes non expirées et primes remboursées dans l'année		50,125 4[illegible]
		$211,083 8[illegible]
Pertes payées dans l'année: Sur les risques d'incendie	$64,517 20	
Sur les risques de mer	17,695 21	
Sur les risques de rivières	15,231 71	—100,844
		$110,239 61
En moins, Réfaction (rebate), 12 pour cent	$6,563	
Réassurances	15,629 4	
Dépenses, taxe, licence, intérêt	3,446 38	
Réservé pour pertes non réglées	20,000 00	— 45,641 54
Bénéfice net		$67,597 57

L'actif de la Compagnie est comme suit:

En caisse	$50,716
Effets à recevoir pour primes et prêts, garantis	20[illegible],947
Primes en voie de recouvrement	431 9
Actions bons, actions, etc., de banques compagnies d'assurance, etc	3,355
Propriété foncière	4,557
Billets d'actions (stock notes)	262,226 56
	$562,355 11

Le tableau qui précède est une copie exact faite sur les livres de la Compagnie.

LLOYD R. COLEMAN, Président.

JAMES A. WHITE, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE, } Ville de la Nlle-Orléans.

Assermenté et signé pardevant moi, soussigné notaire public, le 20 septembre 1873.

CHAS. A. AUDRY, Notaire Public.

Les Directeurs ont déclaré:

Intérêt sur le capital payé......10 pour cent
Dividende sur le susdit......5
Dividende sur primes remboursées......15

Le tout sera porté au crédit des billets d'actions (stock notes) et il sera émis des certificats pour les dits dividendes à dater du lundi, 20 octobre prochain.

DIRECTEURS.

C. W. Allen	C. A. Green
A. J. Aiken	L. L. Haas,
J. A. Braselman	Col. T. H. Hunt,
W. T. Blakemore	J. D. Hill,
T. Bloom,	Jas. S. Lanphier,
Sam. Boyd,	Robert L. Moore,
C. H. C. Brown,	John Myers,
John D. Cobb,	H. J. Mullan,
Geo. W. Church,	Edward Nalle,
J. K. Gamphell,	G. W. Sentell,
Lloyd R. Coleman	W. B. Thompson.

DONATIEN AUGUSTIN, Register in Bankruptcy,

Office Customhouse building, next to U. S. Courts' rooms.

Commissioned as Register by the Honorable Chief Justice of the U. S., since May 1868.

Prepares with the greatest care, all bankruptcy schedules being assisted by Messrs. E. D. Lebreton and Wm. A. Wells, both most experienced bankruptcy clerks. Done at most moderate terms Passports procured from Washington.

Residence No 133 Esplanade Street.

ASSURANCES.

Compagnie d'Assurance Mutuelle du Sun.

CAPITAL PAYE......$500,000

EXTRAIT DU DIX-NEUVIEME ETAT ANNUEL—1874.

Montant net des primes, escompte et intérêt		$334,276
Pertes, dépenses, taxes	$195,888 76	
Fonds en réserve, $10,000 et dividende sur le capital, 10 pour cent	59,626 54	
		255,515 30
Bénéfice net		$78,361 17
Actif de la compagnie—VALEUR AU COMPTANT SUR LE MARCHE. Actions, bons, prêts et effets à recevoir		$409,870 06
En caisse et primes en voie de recouvrement		129,775 71
		$539,645 77

Dividende payé sur actions, DIX POUR CENT par an, et sur les polices participantes VINGT-CINQ POUR CENT, payable comptant.

Cette ancienne et excellente Compagnie émet polices sur les risques de feu, de rivières et de mer, aux conditions les plus avantageuses. Les pertes sont réglées promptement, à des conditions libérales, aux bureaux de la compagnie, No 61 de la rue du Camp, coin Commercial Alley.

JAMES I. DAY, Président.

HORACE CARPENTER, Secrétaire.

—Directeurs pour 1875—

JNO. G. GAINES,	JAS. I. DAY,
E. J. HART,	LIONEL C. LEVY,
HENRY RENSHAW,	EMORY CLAPP
HUGH WILSON,	JAMES BYRNES,
B. BISCOE,	J. L. HARRIS,
A. BALDWIN,	W. B. SCHMIDT,
CHAS. MACREADY,	L. ALCUS,
W. E. SEYMOUR,	ISAAC L. HAAS,
RICHARD FLOWER,	SCOTT McGEHEE,
J. WEIS,	GEO. JONAS,
B. W. TAYLOR,	D. FATJO,
J. C. MORRIS,	T. L. AIREY,

7 mars—au 1er janvier.

Compagnie d'Assurance de l'Union DE LA NLLE-ORLEANS.

DIX-HUITIÈME ÉTAT

De situation annuel de la Compagnie d'Assurance de l'Union de la Nlle-Orléans, publié conformément à la loi et à la charte de la dite Compagnie.

Montant des primes reçues pendant l'année expirée le 30 avril 1875.

Primes d'incendie	$90,384 55	
Primes sur les rivières	13,066 58	
Primes maritimes	9,042 92	
	112,493 95	
Moins, primes remboursées	2,425 69	
		$110,067 73
Pertes payées dans l'année—Pertes par l'incendie	$22,189 66	
Pertes sur les rivières	16,422 12	
Pertes sur mer	816 17	
	$39,427 94	
Réassurances	4,589 61	
Loyer	2,500 00	
Taxes	3,430 25	
Réfaction (rebate)	10,277 95	
Dépenses, moins l'escompte et l'intérêt	6,457 30	
Réservé pour risques non terminés	27,171 00	93,804 35
		16,263 38

L'actif de la Compagnie est comme suit:

Prêts garantis par nantissement	5,769 67
Prêts garantis par hypothèque	31,006 14
Effets à recevoir pour primes	12,460 96
Actions, bons et autres obligations	143,396 82
Propriété foncière	5,447 24
Primes en voie de recouvrement	18,100 69
En caisse	27,062 64
	$243,434 23

Le tableau qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.

A. CHIAPELLA, Président.

J. M. CRAWFORD, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE, Paroisse d'Orléans, ville de la Nlle-Orléans.

Signé, assermenté, pardevant moi ce huitième jour du mois de mai 1875.

JAS. FAHEY, Notaire Public.

Le Conseil de Direction a déclaré un dividende de cinq piastres par action, payable à partir de mardi, 11 mai.

9 mai—1m

Commercial Insurance Company of New Orleans.

120......RUE DE LA COMMUNE......120

NEUVIEME ETAT ANNUEL.

Conformément aux réquisitions de sa charte la Compagnie publie l'état suivant de ses affaires:

Primes de l'année expirée le 31 mars 1875

Feu	$60,583 60	
Mer	13,839 20	
Rivières	59,181 32	—$133,604 12
Plus—risques non expirées le 31 mars 1875		15,745 00
		149,349 12
Moins—primes non expirées le 31 mars 1875		17,200 00
Montant net des primes		[illegible]
Perte par le feu	$9,619 64	
Pertes sur les rivières	33,541 35	—$43,161 19
Réfaction (rebate)		25,334 23
Réassurances		5,699 05
Primes remboursées		1,325 10
Taxes		14,211 50
Casuel		3,170 42
Loyers		6,588 38
Dépenses		15,408 48
		$117,898 38
Moins Intérêts profits et pertes		20,192 18 — $97,70
Bénéfice net		$34,

ACTIF.

Effets à recevoir	$226,984 42
Mobilier	4,933 92
Actions du Harber boat	850 00
Bons de la Ville	1,320 00
Actions de la banque de l'Etat	3,600 00
Comptes pour recouvrements net	14,623 61
En caisse	95,100 00
	$347,412 86

Ce qui précède est une copie exacte faite sur le livres de la Compagnie.

Nouvelle-Orléans, 31 mars 1875.

J. H. OGLESBY, Président.

WALTER HUNTINGTON, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE, Ville de la Nouvelle-Orléans. }

Signé sous serment pardevant moi, ce 12 avril 1875.

E. J. IVY, Notaire Public.

Nouvelle-Orléans, 12 avril 1875.

Aujourd'hui, à une réunion des Directeurs, il a été résolu qu'un dividende de DIX POUR CENT sur le capital de la compagnie est déclaré payable sur demande. 15 avril—1m

La Compagnie d'Assurance TEUTONIA

Au No 111 de la rue Gravier.

— Assure contre —

LES RISQUES D'INCENDIE, DE MER ET DE RIVIERES,

Aux plus Bas Taux du Tarif.

A. KIMER BADER, Président.

CHAS ENGSFELD, Vice-Président.

GEO. STROMEYER, Secrétaire.

Première Année Fiscale.

Primes reçues		$157,135 72
Pertes par incendies sur mer et rivières payées	$64,647 68	
Réassurances, réfactions (rebate), dépenses, etc		
		124,021 5
		$33,114 1
Total de l'Actif		$794,313 1

DECLARE:

Intérêt sur le Capital payé, 10 pour cent.
Dividende sur le Capital payé, 5 pour cent.
Dividende sur Primes payées, 15 pour cent.

DIRECTEURS:

Henry Abraham,	S. Katz,	Louis Schneider
A. Kime Bader,	Jos. Keller,	W. B. Schmidt,
N. A. Baumgarden,	Th. Lilienthal,	R. Sieg,
	E. F. Del Bondio,	O. H. Miller,
Isaac Scherck,	H. Eicke,	S. I. Nasits,
J. N. Schwarz,	Chas Engsfeld,	H. Pohlman,
Louis Schwarz,	M. Frank,	F. Rickert,
X. Weissenbach,	H. R. Gogreve,	F. Roder,
R. Wildermann		

L'Union Française.

A l'élection générale, tenue le 10 décembre dernier, les personnes suivantes ont été nommées membres du Conseil de Direction pour l'année courante.

Messieurs:

L. Breton	Alph. Wais	E. Larue
A. Jas	V. Sippert	J. Loisy
A. Granger	J. G. Spor	V. Maignan
J. B. Seguin	E. Scheidecker	P. Maillard
J. B. Mondiegt	M. Bochet	P. Tisné, jr
H. Salomon	B. Saloy	Ch. Frantz
L. Grand	A. Bonnet	Ch. Lacoume
J. J. Reiss	J. Anglade	M. Leblond

et à une assemblée de la Direction ont été nommés:

MM. L. BRETON—Président honoraire,
E. LARUE—Président,
A. JAS—Vice-Président,
A. GRANGER—Vice-Président
J. B. SEGUIN—Trésorier
J. B. MONDIEGT—Secrétaire

Par ordre de la direction,

J. B. MONDIEGT, Secrétaire.